



31 GASTRONOMIE
34 RADIO-TV
35 SUDOKU
36 MÉTÉO

Retrouver un cépage antique... DR

CONSOMMATION

MERCREDI

La récup' ou la vie après la déchetterie

RECYCLAGE • Grâce à la TAR, taxe anticipée de recyclage, prélevée sur les appareils neufs, les vieux appareils ménagers, de bureau ou de loisirs, suivent un chemin propre et lucratif.

ÉLIANE WAEBER IMSTEPF

Depuis bientôt deux ans, chaque achat d'appareil électrique ou électronique est grevé d'une taxe, la TAR (taxe anticipée de recyclage). On n'y échappe pas à l'achat mais elle donne bonne conscience quand on jette car elle signifie que l'appareil dont on ne veut plus ne va pas échouer dans une décharge, ni être détruit sans précaution. Grâce à la TAR, l'objet en fin de vie sera proprement recyclé. Ce qu'on sait moins, c'est que notre vieux frigo ou notre chaîne hi-fi en fin de course ont encore de beaux restes, que quelques acteurs peu visibles du marché vont se disputer.

Bonne nouvelle pour les consommateurs

Bon pour la casse, dit-on. Mais la casse est un marché. Les organismes fédéraux comme SENS et SWICO (voir ci-contre), qui gèrent le recyclage, vont négocier avec quelque vingt usines de récupération. Certaines ont des spécialités comme les appareils frigorifiques ou l'électronique. Toutes sont des entreprises privées, parfois établies de vieille date et descendantes des ferrailleurs. SENS et SWICO gardent une partie de la TAR pour leur fonctionnement et en négocient une autre part lors d'un appel d'offres aux récupérateurs. Il s'agit donc pour ces derniers d'estimer au mieux la valeur secondaire de ce qu'ils demandent de recycler.

Coûts en bureaucratie

Le système répond à deux objectifs: écologique, les matériaux dangereux seront récupérés, séparés et détruits dans les règles; économique, tout ce qui peut l'être sera recyclé et sous une forme ou une autre redeviendra vendable. Les coûts du recyclage ne sont pas négligeables: transports, machines sophistiquées... et bureaucratie. Il faut en effet tenir à jour des statistiques, le seul moyen de savoir si le tri a été rentable. Sergio Perotti, chef d'exploitation de l'entreprise Thevenaz-Leduc à Ecublens, calcule: «Pour 100 tonnes traitées, il y a deux heures de statistiques.» Les entreprises remplissent donc pour elles-mêmes et pour leurs commanditaires des fiches indiquant les proportions récupérées (ou le poids) de ferraille, fractions de métaux, bobinages, fractions fines.

La TAR va baisser
Quant à suivre la piste du four ou du sèche-cheveux que vous avez «mis en recyclage», c'est difficile. Les communes comme les commerces peuvent choisir leur centre de collecte, qui va à son tour distribuer son butin. Par exemple, Thevenaz-Leduc, qui fait partie du groupe Barec, traite environ 6% du marché suisse de SENS et de SWICO.

Il est le premier en Suisse romande pour les métaux et le papier et a un contrat exclusif avec Nestlé pour recycler les capsules de Nespresso. Charles Kaufmann SA, après avoir eu son enseigne à Fribourg, a désormais son siège à Thörishaus (BE) sous le nom de Karl Kaufmann AG. Mais la petite sœur, devenue centre de collecte, est à Givisiez. Une situation spéciale qui vit ses derniers jours, explique son directeur Jean-Pierre Bersier. Dès 2006 les deux raisons sociales vont totalement fusionner et Givisiez et Thörishaus seront deux sites pour une même entreprise. «Cela ne nous empêche pas d'envoyer les appareils électroniques à Bex.»

Une bonne nouvelle pour les consommateurs: dès le 1^{er} janvier 2006, la TAR va baisser pour le petit électroménager. La raison? Un plus grand nombre d'objets concernés, donc la possibilité d'en baisser le prix à l'unité. I

les coûts de son propre logement (les intérêts hypothécaires sans amortissement, frais d'entretien et taxes)
• les primes d'assurance-maladie et accident
• les frais de chauffage
• les cotisations sociales (si pas déjà déduites du salaire) ainsi que les primes des assurances non obligatoires
• les frais liés à l'exercice de la profession (repas au travail, déplacements, etc.)
• les contributions d'assistance ou pensions alimentaires
• les frais de garde et d'instruction des enfants
• les acomptes ou leasing pour les objets de stricte nécessité (par ex.: machine à laver) ou pour la voiture si elle est nécessaire pour le travail
• les dépenses pour frais médicaux



Le broyeur traite 600 tonnes à l'heure. EWI

Comment on fait du neuf avec du vieux



Le démontage est la phase la plus délicate. EWI

Vous avez déposé votre vieil appareil chez un commerçant ou dans une déchetterie, un transporteur l'aura amené dans l'usine idoine. La première intervention est manuelle: c'est le démontage. Dans un poste de TV, on ôte le tube image, toxique. Et on perce l'écran pour éviter les implosions ultérieures. Partout, on récupère les piles au lithium, les cartouches d'encre qui seront directement recyclées comme telles. Les condensateurs ne contiennent en principe plus de PCB mais encore des huiles qui doivent être éliminées en tant que déchets spéciaux; elles subiront un traitement qui les neutralisera. On enlève aussi les cartes électroniques, pas parce qu'elles sont dangereuses mais parce qu'elles contiennent de l'or. C'est par tri manuel qu'on récupère le cuivre dans les bobinages.

Tout ce qui a de la valeur (or, cuivre, étain) sera vendu ensuite à des usines de recyclages très spécialisées qui isoleront les métaux précieux et en referont de la matière première, mais appelée secondaire.

Ensuite tout est broyé, plastique et métal mélangés (ils seront séparés plus tard). Aujourd'hui, explique Sergio Perotti, «on cherche le moyen d'aller plus loin dans le démontage pour récupérer le plastique, par exemple celui des claviers d'ordinateurs. Car, à cause de la hausse du prix des produits pétroliers, le plastique va sans doute prendre de la valeur.»

A partir du moment où les travaux fins de démontage sont effectués, il n'y a plus beaucoup de main-d'œuvre. Ce sont d'imposantes machines qui se relayent pour broyer et trier. A Ecublens, le broyeur traite 60 tonnes à l'heure. Sur le tapis où passent les objets broyés un aspirateur prend au passage quelques particules, un tambour magnétique sépare la ferraille, un courant électrique sépare les métaux magnétiques des autres. A la sortie, des poussières, des particules, des pastilles. Qui vont reprendre la route, vendues à des usines (elles sont surtout en Allemagne) capables de redonner à ces matières secondaires... une deuxième vie. EWI

REPÈRES

C'est quoi ces sigles?

> **OREA** c'est l'ordonnance fédérale qui règle l'élimination des déchets électriques et électroniques depuis le 14 janvier 1998.
> **SENS** c'est la fondation pour la gestion et la récupération des déchets en Suisse.
> **SWICO** c'est une association qui s'occupe essentiellement du matériel électronique.
> **TAR** (taxe anticipée de recyclage) est entrée en vigueur en janvier 2003: c'est une taxe qu'on paie lors de l'achat d'un appareil neuf et qui est affectée à l'élimination des vieux appareils.
> **Depuis janvier 2005** sont grevés aussi de la TAR les jouets et les articles de jardinage. Depuis août, les luminaires. EWI

GESTION DES DETTES

Minimum d'existence et saisie de revenus par l'Office des poursuites

Lorsqu'une facture n'est pas payée malgré les rappels, les créanciers s'adressent généralement à l'Office des poursuites (ci-après OP) pour obtenir le paiement de leur dû. Les personnes reçoivent alors un commandement de payer et, si aucune opposition ni paiement ne sont faits, le créancier va envoyer à l'OP une requête de continuer la poursuite. Le débiteur non inscrit au registre du commerce reçoit alors un avis de saisie. La première obligation pour le débiteur est d'assister ou de se faire représenter au rendez-vous fixé par l'OP. Cette rencontre va permettre à l'OP de faire le point sur l'état des revenus, des biens et des dépenses. La saisie la plus courante porte sur les revenus. Nous n'aborderons pas la question de la saisie des objets et des immeubles.

La loi laisse aux personnes poursuivies le minimum vital d'existence. L'OP calcule ce minimum conformément aux directives de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites. Ce minimum est calculé en prenant en compte:
• un montant forfaitaire de base pour l'alimentation, les vêtements, les soins corporels et de santé, l'entretien du logement, l'électricité, le gaz, les frais culturels et le téléphone. Ce montant est de Fr. 1100.- pour une personne seule, Fr. 1250.- pour une famille monoparentale et Fr. 1550.- pour un couple marié ou deux adultes vivant ensemble. A cela s'ajoute Fr. 250.- par enfant de moins de 6 ans, Fr. 350.- par enfant entre 6 et 12 ans et Fr. 500.- par enfant de plus de 12 ans;
• le loyer effectif pour le logement ou

(franchise et frais de participation) et frais dentaires
• autres dépenses exceptionnelles (par ex. déménagement).
La somme saisie par mois est la différence entre le revenu et le minimum d'existence obtenu en additionnant l'ensemble des postes mentionnés ci-dessus. Pour qu'un poste soit reconnu (à l'exception du montant forfaitaire de base), le débiteur doit apporter les preuves de paiement et parfois les documents les justifiant. Une personne qui est saisie doit signaler à l'OP toute modification de sa situation financière. A noter que la rente de l'assurance-invalidité (AI), la rente de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'aide sociale et les prestations complémentaires AI et AVS sont insaisissables.

Dans le calcul du minimum d'existence, l'OP ne prend pas en compte les impôts. Le débiteur ne pourra ainsi plus payer ses impôts courants ou, s'il veut le faire, il devra vivre au-dessous du minimum d'existence. Enfin, rappelons que la durée d'une saisie de revenus est d'une année. Si les saisies ne permettent pas de couvrir l'entier de la somme due, le créancier recevra un acte de défaut de biens. Toutefois, le créancier pourra demander la continuation de la poursuite, dans un délai de 6 mois, s'il n'a pas été entièrement désintéressé. Et une nouvelle saisie d'une année recommencera. CARITAS FRIBOURG

A disposition pour répondre à vos questions: Caritas canton de Fribourg, Gestion de dettes et désendettement, C.P. 292, 1701 Fribourg dettes.secr@caritas-fr.ch